

# SOS Chomage en temps partiel travaillé en temps plein - complexe

Par sudgie, le 27/02/2014 à 00:00

Bonjour,

Ne trouvant pas de réponse concrète à mon problème qui me pourrie la vie actuellement je cherche une aide à mon problème svp.

En CDI depuis 3 ans, mon employeur a décidé au mois de septembre de me mettre au chômage partiel (de façon légal après acceptation par l'état mais je n'ai jamais rien signé). et cela malgré qu'il m'ai assuré début septembre que je restais à plein temps. Aujourd'hui je suis rémunéré à plein temps avec des fiches de paie à temps partiel, je travail à plein temps... j'ai plus le droit à mes tickets restaurant, congés payé etc). sans parlé d'une mutuelle obligatoire dans ma convention collective qu'il ne prend pas......

Ne trouvant pas un autre emploie depuis plus de 6 mois, je suis prie à son piège car j'ai absolument besoin de mon salaire de temps plein pour payer mes factures et faire vivre ma famille.

Aujourd'hui je ne sais plus comment faire pour me sortir de ce bourbier car le chômage partiel est reconduit..... mes projets personnel de ce fait sont arrêté, je suis dans l'illégalité et je ne peux plus aller vois mon banquier pour certaines démarches car elle souhaite mes fiches de paie (fiche de paie différentes de mon salaire).

Merci de votre aide par avance.

Par moisse, le 27/02/2014 à 07:44

#### Bonjour,

Je ne vois pas ce qui va gêner votre employeur, vous êtes en situation idéale pour vous faire enfummer.

Je ne vois pas en quoi le chômage partiel a pour effet de vous supprimer congés, tickets restaurants, mutuelle...

La prochaine étape c'est la suppression de la paie, ce qui vu d'ici ne saurait tarder.

Ce jour là vous aurez bien du mal à expliciter votre complicité dans le comportement délictuel de votre employeur.

## Par sudgie, le 27/02/2014 à 07:55

que faire alors svp?

## Par moisse, le 27/02/2014 à 09:46

#### Bonsoir,

L'expérience montre que plus on se laisse faire, et plus la situation se dégrade.

Alors une bonne et franche explication avec l'employeur pour commencer :

- \* lui réclamer de respecter l'horaire à temps partiel
- \* lui réclamer les TK et vos droits à congés
- \* lui demander de cesser de vous impliquer dans une escroquerie aux aides publiques.

# Par sudgie, le 27/02/2014 à 11:50

Certes mais lui demander de respecter le temps partiel implique un salaire à temps partiel, j'ai besoin de cet argent malheureusement. Concernant les TK et les droits au congés je crois qu'il est dans la légalité si je suis en chomage partiel.

Si je lui demande de cesser de m'impiquer ainsi comme vous le dites il y a de forte chance qu'il me pousse à partir de moi même en me payant tres tres tardivement voir ne pas me payer et en me bloquant dans mon travail, blocage de la carte essence etc

# Par moisse, le 27/02/2014 à 14:59

#### Bonsoir,

Alors j'ignore quels conseils vous cherchez de ci (ici) ou de là (ailleurs).

Soit vous acceptez la situation, soit vous la refusez.

Vous avez cependant un dernier moyen, qui va demander là aussi un peu de courage.

Il s'agit de saisir le conseil des prudhommes en demandant la résolution judiciaire du contrat de travail.

Mais pas de miracle, l'ambiance va nettement se refroidir.